

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1179)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE539

présenté par
Mme Linkenheld, rapporteure

ARTICLE 70

À l'alinéa 30, substituer aux mots :

« doit déposer »,

le mot :

« dépose ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.